

Lancement de la première phase de bourses scolaires 2026-2027 pour les enfants de nationalité française

La première phase de la campagne d'aide à la scolarité 2025-2026 (bourses scolaires) est ouverte du lundi **12 janvier au lundi 23 février 2026**. Elle concerne les parents d'enfants français, scolarisés au Lycée franco-équatorien La Condamine à la rentrée 2026 et inscrits au Registre des français établis hors de France.

1) Dépôt des dossiers

Cette année, le dépôt du dossier **complet** (formulaire de demande et justificatifs requis) devra s'effectuer au plus tard le **lundi 23 février 2026**. Plus d'informations en suivant le lien : <https://ec.ambafrance.org/Lancement-de-la-premiere-phase-de-bourses-scolaires-2026-2027-pour-les-enfants> .

- **La demande doit être déposée via l'application Scolade.**
- **EN CAS DE DIFFICULTES TECHNIQUES OU D'INCAPACITE A DEPOSER LE DOSSIER NUMERIQUEMENT, le dépôt pourra se faire sur rendez-vous à prendre en ligne sur le site de l'Ambassade de France à Quito à compter du **lundi 12 janvier 2026**.**

Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera proposé à l'ajournement ou au rejet.

2) Traitement des demandes

- **instruction** par les services consulaires de l'Ambassade de France dans les limites du budget alloué par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (**AEFE**) et en tenant compte de **différents paramètres** (composition familiale, **revenus bruts annuels 2025**, avantages règlementaires venant en complément des revenus, frais de scolarité annuels supportés par la famille, charges annuelles règlementaires venant en déduction des revenus, patrimoine mobilier, patrimoine immobilier, éventuellement certificat de radiation de la CAF) ;
- **1er examen lors d'un Conseil consulaire** en format « aide à la scolarité » présidé par M. Yves BESSARD DU PARC, conseiller des français de l'étranger ou son représentant **en avril 2026**, en présence des conseillers des français de l'étranger, de M. L'Ambassadeur, des chefs d'établissements, des représentants : d'associations reconnues d'utilité publique, d'associations de parents d'élèves et des syndicats des personnels enseignants ;
- transmission des **propositions** du Conseil consulaire (accord, ajournement ou rejet) à l'AEFE ;
- **information des familles** par les services consulaires de l'Ambassade de France sur les propositions faites par le conseil consulaire ;
- **2nd examen par la Commission nationale des bourses scolaires en juin 2026**, pour avis (accord, ajournement ou rejet) sur les demandes soumises ;
- **décision** (accord, ajournement, rejet) **de l'AEFE fin juin 2026** ;
- **information** des familles par les services consulaires de l'Ambassade de France sur la **décision** prise par l'AEFE.

Pour toute demande d'informations complémentaires, merci d'écrire à : consulat.quito-amba@diplomatie.gouv.fr . Aucun rdv ne sera donné via l'adresse électronique.

En PJ, vous trouverez le :

- Formulaire 2026-2027
- Liste de documents à fournir